



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 14 décembre 2023

Objet de la délibération

ESPACE DE CONVIVIALITE TEMPORAIRE QUAI DU PONT NEUF

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Claudine CORPART pouvoir à Yves GUYOT , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC pouvoir à Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Gwendal HENRY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

N° 2023.12.016

ESPACE DE CONVIVIALITE TEMPORAIRE QUAI DU PONT NEUF

Rapporteur : Valérie MAHÉ

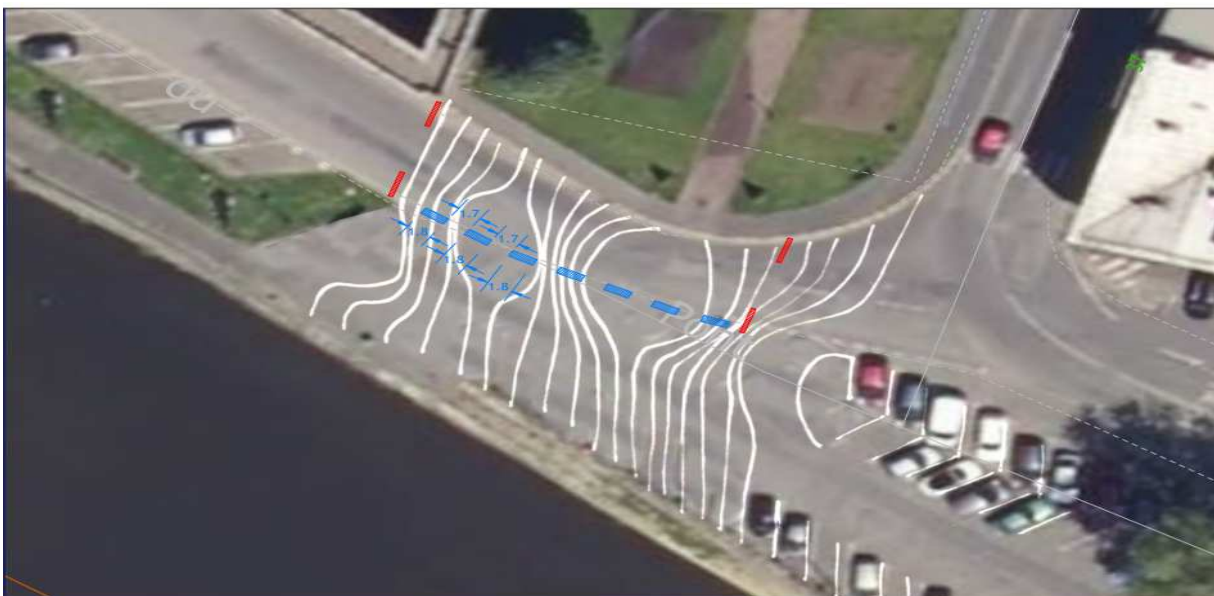
Dans les objectifs de redynamisation du centre-ville et face à l'enjeu de recréer un lien apaisé entre les rives du Blavet, de la centralité commerçante, il est apparu intéressant d'expérimenter de nouveaux usages en centre-ville en lien avec l'étude de maîtrise d'œuvre sur la Place Foch et la programmation des travaux à venir.

Dans ce contexte, il est proposé de développer un espace de convivialité temporaire sur le quai du Pont Neuf permettant de créer un lien entre le jardin des remparts et le Blavet et de valoriser ses rives en centralité.

Les conditions favorables à la convivialité, à l'animation, ainsi qu'à la valorisation de la promenade en direction de la passerelle piétonne nécessiteraient :

- La suppression temporaire de quelques places de stationnement sur le quai du Pont Neuf,
- La sécurisation de cet espace de convivialité temporaire,
- La valorisation du parking au nord de la poterie et l'amélioration de la signalétique afférente,
- Le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt pour installer temporairement entre mi-juin et mi-septembre, à titre d'exemple, une activité de "petite restauration salée et/ou sucrée" qui pourra s'accompagner d'une terrasse avec tables, chaises, transats, etc et d'un espace dédié à une ou plusieurs activités complémentaires (culturelle, sportive, animations, etc.).

Espace mis à disposition proposé :



Afin de mener à bien cette initiative, il est proposé de se faire accompagner par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan qui réaliserait les missions suivantes :

- Enquête auprès des commerçants (rencontres, entretiens, questionnaire),
- Analyse de l'offre existante, afin de structurer, planifier et phaser le projet,
- Montage de l'appel à candidatures et son lancement,
- Accompagnement de la Commune dans le processus de sélection,
- Accompagnement du candidat retenu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2021 approuvant la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » (PVD) avec l'État, Lorient Agglomération et les communes d'Hennebont, Languidic et Plouay,
Vu la signature de la convention d'engagement au programme Petites Villes de Demain signée le 8 septembre 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 20 novembre 2023,
Vu la présentation de ce dossier en Commission « Ville » le 29 novembre 2023,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour créer un espace de convivialité temporaire sur le Quai du Pont Neuf,
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la conduite de cette démarche et à signer tout acte administratif s'y rapportant et notamment la proposition d'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan,
- **DIT** que la somme correspondant à cette mission d'accompagnement sera budgétée pour un montant de 3 492,00 €.

Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 6 voix contre (Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK), **et 1 abstention(s)** (Yves DOUAY)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr